

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-38

Objet : Acquisition de locaux rue du Chanoine Collin.

Rapporteur : Mme PISTER, Conseiller Municipal

Les services de l'Etat souhaitent vendre des locaux à usage de bureaux situés dans une copropriété 4, rue du Chanoine Collin, anciennement occupés par le Trésor Public.

Les communes disposant d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'immeuble appartenant à l'Etat, ces locaux ont donc été proposés à la Ville de Metz.

Ils se composent de 293m² de bureaux y compris dégagements et sanitaires, ainsi que de 60m² utilisables pour des archives et enfin, 2 places de stationnement, et ce pour un coût de 350 000€.

Après visite des lieux, il s'avère que ces locaux situés à proximité immédiate de la Mairie pourraient accueillir certains services municipaux, permettant ainsi de libérer des espaces et redistribuer les bureaux au sein de l'Hôtel de Ville, pour en améliorer le fonctionnement et la qualité de l'accueil des publics.

Le coût de réaménagement est estimé à 200 000€, intégrant la création d'un accès pour personnes à mobilité réduite depuis l'extérieur.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions entendues,

VU la proposition de cession de locaux situés 4, rue du Chanoine Collin émanant des services de l'Etat au prix de 350 000€ ;

VU le besoin de redistribution de bureaux au sein de l'Hôtel de Ville pour des services trop à l'étroit ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales, pris notamment dans ses articles L1211 modifié, L2122-20, L2122-22, et L21-23 ;

VU la délibération du 30 avril 2009, concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

VU l'inscription au Budget Supplémentaire 2011 de l'opération suivante :

Acquisition de locaux : 350 000€

Travaux de réaménagement : 200 000€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- d'acquérir les locaux situés au sein de la copropriété 4, rue du Chanoine Collin, cadastrés sous :

Ban de Metz

Section 24 - n°263 – 7a 98ca (lots n° aa, ab, ac, af et ag)

- de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code général des impôts ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de la vente ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire ;

- de réaliser le programme de travaux à financer au moyen des crédits inscrits au budget supplémentaire 2011 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur pour mener à bien la consultation en vue de passation de marchés publics correspondants à l'opération susmentionnée, selon la procédure appropriée et conformément au code des marchés publics ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite de l'article 20 du code des marchés publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- de décider d'imputer ces dépenses sur le chapitre et l'article correspondant au budget des exercices concernés ;
- de solliciter les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale et Moyens Généraux

Commissions : Travaux et Domaines - Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 8